Décision 17-D-11 du 25 juillet 2017

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la publicité télévisuelle

Posted on: 26 juillet 2017 | Secteur(s):

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Groupe Canal+, Canal+ Régie, D8,

D17

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe TF1

Lire

le texte intégral de la décision 192.26 Ko